



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue exceptionnellement par téléconférence due aux recommandations gouvernementales concernant la crise de la COVID-19, le mercredi **17 juin 2020 à 20 h 00**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Carole Côté	préfète
Yves Grondin	maire de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Jean-Guy Hébert	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire suppléant de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoît Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Ian Lacharité	Représentant de Wickham

EST ABSENT :

Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
----------------	-----------------------

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Carole Côté, préfète.

Sont également présents :

M^e Michel Royer, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim

Mme Julie Héroux, adjointe à la direction



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12603/06/20

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec des modifications :

Retrait du point 11.C

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 13 mai 2020

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 5 mai 2020

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

- A) Comptes à payer / Dépôt
- B) Rapport financier 2019 de la MRC de Drummond / Adoption
- C) SDED – Participation de la MRC pour le projet « Symbiose industrielle » / Autorisation de versement
- D) Fibre optique / Régularisation du dossier

7. Administration

- A) Directeur général / Nomination
- B) Règlement MRC-887 modifiant le règlement MRC-167 autorisant la modification n° 3 à l'entente concernant l'établissement d'une cour municipale commune / Avis de motion
- C) Priorités d'intervention 2020-2021 / Adoption
- D) Rapport annuel d'activités et reddition de compte du FDT / Adoption
- E) Phase III du projet d'identification et promotion des produits régionaux / Autorisation à la MRC de Nicolet-Yamaska de procéder à une demande de soumissions et adjudger le contrat



F) SHQ – Imputation des dépenses liées à la COVID-19 / Adoption

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles / Dépôt

9. Aménagement

A) Approbation de modifications à des règlements d'urbanisme

A.1) Saint-Germain-de-Grantham

A.1.1) Règlement n° 641-20

Autoriser l'usage « logement complémentaire » à l'intérieur des résidences familiales à structure jumelée dans la zone R-31 et de modifier d'autres dispositions réglementaires

A.1.2) Règlement n° 643-20

Agrandir l'affectation COMML-1 à même l'affectation PU-9, agrandir l'affectation A-2 pour venir s'adosser aux limites de la zone agricole et créer l'affectation PU-10 à même l'affectation COMML-2.

A.1.3) Règlement n° 644-20

Agrandir la zone C-4 à même la zone P-13, agrandir la zone A-19 pour s'adosser aux limites de la zone agricole, créer la zone P-14 à même la zone C-7 et apporter les modifications aux grilles de spécifications.

B) Modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1)

B.1) Dépôt du rapport de la consultation écrite

B.2) Adoption du règlement MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1), concernant certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques

C) Projet de règlement régional relatif au contrôle du déboisement MRC-885 / Processus de consultation écrite

D) Procès-verbal de la rencontre du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) / Dépôt

10. Gestion des cours d'eau

A) Protocole d'entente intermunicipale concernant des services d'une personne désignée en matière de cours d'eau – Saint-Lucien / Autorisation de signature

11. Matières résiduelles

A) Plan de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel 2019 / Adoption

B) Rapport du Comité de gestion des matières résiduelles / Dépôt



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

~~C) Plan de gestion des matières résiduelles / Modification~~

12. Sécurité publique

A) Rapport du comité de sécurité publique / Dépôt

13. Développement économique, social et culturel

A) Collection d'œuvres d'art / Acquisition

B) Procès-verbal de la rencontre de Culture Centre-du-Québec / Dépôt

C) Politiques soutien aux projets structurants et soutien aux entreprises / Adoption

D) Étude sur le transport collectif / Octroi du mandat

E) Impression de l'affichage en lien avec la légalisation du cannabis / Octroi du mandat

14. Correspondance

A) Demande d'appui

A.1) Cégep de Drummondville / Modifications aux devis scolaire et technique

A.2) Réseau québécois de l'action communautaire autonome / Appui à nos organismes communautaires

B) Informations générales

15. Divers

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 13 MAI 2020

MRC12604/06/20

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2020.

ADOPTÉE



4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 5 MAI 2020

La préfète dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 5 mai 2020, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de juin 2020 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, la préfète dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juin 2020. Il n'y a pas de question.

Juin 2020

Factures incompressibles acquittées	1 758 131,53 \$
Factures approuvées	50 724,45 \$
Rémunérations	11 300,26 \$
Allocations de dépenses	5 650,13 \$

B) RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MRC DE DRUMMOND / ADOPTION

MRC12605/06/20

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a déposé et présenté, à la séance du conseil du 17 juin 2020, le rapport financier de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la firme FBL a répondu aux questions des membres;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Jean Parenteau

ET RÉSOLU

DE RECEVOIR le rapport financier de 2019.

D'ACCEPTER le contenu tel qu'audité par la firme FBL et tel que l'exige le Code municipal du Québec (article 176.1).

ADOPTÉE

C) SDED – PARTICIPATION DE LA MRC POUR LE PROJET « SYMBIOSE INDUSTRIELLE » / AUTORISATION DE VERSEMENT

MRC12606/06/20

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2015 la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le 20 novembre 2019, la MRC de Drummond adoptait son plan d'action en gestion des matières résiduelles pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la symbiose industrielle est un réseau d'entreprises locales maillées entre elles par des échanges de ressources;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 50 000 \$ a été prévu dans le budget PGMR 2020 pour le maintien en poste d'une personne ressource dédiée aux industries, commerces et institutions dans le cadre du projet de symbiose industrielle en collaboration avec la SDED;

CONSIDÉRANT QUE la personne ressource est entrée en fonction le 10 juillet 2017;

CONSIDÉRANT la facture émise par la SDED en date du 2 juin 2020;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyée par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le versement d'une somme de 50 000 \$ à la Société de développement économique de Drummondville inc. (SDED) conformément à l'entente intervenue entre les parties pour pourvoir au paiement partiel de la ressource pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le tout à même la Partie I Administration générale des prévisions budgétaires 2020 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

D) FIBRE OPTIQUE / RÉGULARISATION DU DOSSIER

MRC12607/06/20

CONSIDÉRANT QUE le règlement MRC-842 autorisant l'implantation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire des municipalités participantes et autorisant un emprunt pour acquitter le coût des services professionnels, travaux de construction et frais accessoires nécessaires à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT QUE par la suite la MRC de Drummond a adopté le règlement MRC-867 qui abroge le règlement MRC-842, vu la non-réalisation de l'objet ainsi que la non-rentabilité et sa non-viabilité;

CONSIDÉRANT les discussions des élus, lors du conseil d'août 2019, concernant les modalités de remboursements du projet à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a présenté et préparé un document afin que les municipalités participantes choisissent le nombre de versements pour rembourser la MRC, et ce, sans intérêts sur un terme maximum de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités participantes ont accepté de s'engager à rembourser la MRC en signant le document de la MRC comme reconnaissance de dette envers la MRC;

CONSIDÉRANT la demande des vérificateurs financiers (FBL), à la suite de leur analyse des états financiers, il est préférable de passer une résolution au conseil pour régulariser la situation concernant la finalité de ce dossier;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le tableau des paiements au projet de fibre optique comme engagement des municipalités participantes à rembourser la MRC de Drummond.

DE COMPTABILISER cette dette comme un compte à recevoir, due à la MRC de Drummond, à partir de 2020.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

A) DIRECTEUR GÉNÉRAL / NOMINATION

MRC12608/06/20

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 19 juin 2019, Me Michel Royer occupe le poste de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général pour les besoins de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a été mandatée pour le recrutement d'un directeur général selon une offre de service qui a été acceptée par le conseil de la MRC, le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'UMQ et du comité du personnel;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

QUE monsieur Gabriel Rioux soit nommé à titre de directeur général de la MRC de Drummond.

QUE la rémunération accordée à monsieur Gabriel Rioux soit celle prévue à l'échelon 6 de la classe E de la politique de rémunération du personnel de la MRC de Drummond, à compter de son entrée en fonction le 13 juillet 2020.

QUE les conditions de travail soient déterminées, selon les politiques de la MRC de Drummond actuellement en vigueur.

QU'une période de six mois de probation soit appliquée.

QUE Me Royer réintègre son poste de directeur général adjoint et greffier, après la période de transition.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

À la suite de la présente résolution M. Grondin suggère que l'on ajoute un point.

A.1) Motion de félicitations au directeur général par intérim

Une motion de félicitations est formulée pour le travail remarquable et colossal effectué par Me Michel Royer, à titre de directeur général par intérim. Il est souligné que Me Royer est un atout précieux pour l'équipe de la MRC de Drummond. Cette motion est proposée par Line Fréchette et appuyée à l'unanimité.

Félicitations à Me Michel Royer de la part de tous les élus de la MRC de Drummond.

B) RÈGLEMENT MRC-887 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-167 AUTORISANT LA MODIFICATION N^o 3 À L'ENTENTE CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR MUNICIPALE COMMUNE / AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par Nathacha Tessier à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption le règlement MRC-887 modifiant le règlement MRC-167 et autorisant la modification n^o 3 à l'entente concernant l'établissement d'une cour municipale commune.

Copie du projet de règlement MRC-887 est remise à tous les membres du conseil de la MRC de Drummond conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

C) PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2021 / ADOPTION

MRC12609/06/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds régions et ruralité, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon le point 13.1 de l'entente du Fonds régions et ruralité, la MRC doit établir et adopter des priorités d'intervention pour l'année 2020-2021, en fonction des rôles et responsabilités cités dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit déposer ses priorités d'intervention au ministre et les afficher sur son site web;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a pris connaissance du document portant sur les priorités d'intervention et souhaite en faire la recommandation;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

QUE le conseil procède à l'adoption des priorités d'intervention de la MRC de Drummond demandées dans le cadre de l'entente du Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET REDDITION DE COMPTE DU FDT /
ADOPTION

MRC12610/06/20

CONSIDÉRANT l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC de Drummond et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, d'une entente de délégation entre la MRC de Drummond et la Société de développement économique de Drummondville (SDED) pour des services visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire et qu'elle fût reconduite, pour une période d'une année, au conseil de décembre 2029;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en respect de l'article 20 de l'Entente, de soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une reddition de compte des activités de la MRC et de la SDED, pour la période 2019-2020, en lien avec les obligations liées au FDT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit procéder à l'adoption de priorités d'intervention 2020-2021, le 17 juin 2020, en respect de l'entente;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités et reddition de compte du FDT;

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la reddition de compte de même que le rapport d'activités 2019-2020, tels qu'approuvés en séance du conseil et en respect de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

E) PHASE III DU PROJET D'IDENTIFICATION ET PROMOTION DES PRODUITS
RÉGIONAUX / AUTORISATION À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA DE
PROCÉDER À UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS ET ADJUGER LE CONTRAT

MRC12611/06/20

CONSIDÉRANT QUE les MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de l'Érable et de Nicolet-Yamaska travaillent conjointement sur un projet visant à identifier et à promouvoir les produits régionaux dans les commerces d'alimentation du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a octroyé une aide financière de 136 891 \$ pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond contribue financièrement au projet pour un montant de 2 609 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le projet se déroule en trois phases :

- Élaboration du plan de promotion et actualisation de l'image de marque (phase I en cours);
- Recrutement des épiceries et des producteurs (phase II prévue cet été);
- Création des outils d'affichage et réalisation de la campagne de promotion (phase III);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les cinq MRC de travailler conjointement et d'obtenir les services d'une firme spécialisée pour la réalisation de la phase III du projet;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond délègue à la MRC de Nicolet-Yamaska le pouvoir de préparer les documents d'appel d'offres requis, de procéder à une demande de soumissions sur invitation auprès d'au moins trois (3) soumissionnaires et d'adjuger le contrat.

ADOPTÉE

F) SHQ – IMPUTATION DES DÉPENSES LIÉES À LA COVID-19 / ADOPTION

MRC12612/06/20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville et les Municipalités de L'Avenir, Durham-Sud, Wickham, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Eugène-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Saint-Félix-de-Kingsey contribuent financièrement à l'exploitation des immeubles d'habitation à loyer modique (HLM) sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des municipalités au programme HLM est établie en vertu des « contrat d'exploitation et convention sur les subventions pour combler le déficit d'exploitation » intervenus à la construction des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville participe au programme supplément au loyer (PSL);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ), par ses directives du 31 mars, 8 avril, 14 avril, 17 avril et du 1er mai 2020, demande aux Offices d'habitation de mettre en place des mesures sanitaires afin de contribuer au ralentissement de la propagation de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE certaines des mesures mises en place engendrent des dépenses supplémentaires au programme HLM, notamment le contrôle des accès et des visiteurs, l'intensification de l'entretien ménager et de la désinfection et la gratuité des buanderies;

CONSIDÉRANT QUE certaines des mesures mises en place engendrent une diminution des revenus pour les programmes HLM et PSL, notamment, la gratuité des buanderies et le renouvellement des baux sans indexation;

CONSIDÉRANT QUE, par sa directive du 27 mars 2020, la SHQ confirme aux Offices d'imputer les dépenses et diminutions de revenus à des postes budgétaires pour lesquels les municipalités versent une contribution au déficit d'exploitation;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation que la SHQ assume entièrement les coûts liés aux mesures sanitaires qui ont été décrétées unilatéralement par la SHQ.

DE TRANSMETTRE la résolution aux députés de la région.

ADOPTÉE

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} juin 2020 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) APPROBATION DE MODIFICATION À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

A.1) Saint-Germain-de-Grantham

A.1.1) Règlement n° 641-20

MRC12613/06/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 641-20 modifiant son règlement de zonage n° 620-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser l'usage « logement complémentaire » à l'intérieur des résidences unifamiliales à structure jumelée dans la zone R-31 et de modifier d'autres dispositions réglementaires;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 641-20 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 641-20 à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.1.2) Règlement n° 643-20

MRC12614/06/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 643-20 modifiant son plan d'urbanisme n° 619-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'apporter des modifications aux limites d'affectations du territoire telles que l'affectation COMML-1 et l'affectation A-2 ainsi que de créer l'affectation PU-10;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 643-20 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 643-20 à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉE

A.1.3) Règlement n° 644-20

MRC12615/06/20

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 644-20 modifiant son règlement de zonage n° 620-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'agrandir la zone C-4 et la zone A-19 ainsi que de créer la zone P-14, le tout en concordance avec le règlement n° 643-20 modifiant le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 644-20 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 644-20 à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉE



B) MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (MRC-773-1)

B.1) Dépôt du rapport de la consultation écrite

Le rapport de la consultation écrite sur le projet de règlement numéro MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro MRC-773-1, qui s'est tenu du 20 mai 2020 au 4 juin 2020, est déposé. Il n'y a pas de question.

B.2) Adoption du règlement MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) concernant certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques

MRC12616/06/20

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (règlement MRC-773-1) est entré en vigueur le 25 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de Drummond peut modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite apporter des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 février 2020 et que le projet de règlement a été présenté aux maires du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c, C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement et le document sur la nature des modifications ont été adoptés le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT l'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sur la conformité du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une consultation écrite s'est tenue conformément aux dispositions des arrêtés ministériels 2020-008 et 2020-033;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro MRC-883 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, de la MRC de Drummond, numéro MRC-773-1 concernant certains agrandissements de périmètres d'urbanisation, des retraits de zones de réserves résidentielles, des ajouts d'affectations de conservation et d'autres ajustements techniques ainsi que le document sur la nature des modifications.

DE TRANSMETTRE le règlement aux municipalités de la MRC, aux MRC adjacentes et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C) PROJET DE RÈGLEMENT RÉGIONAL RELATIF AU CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT
MRC-885 / PROCESSUS DE CONSULTATION ÉCRITE

MRC12617/06/20

CONSIDÉRANT QUE des dispositions concernant la protection du couvert forestier ont été introduites au règlement de contrôle intérimaire numéro MRC-134 en 2003;

CONSIDÉRANT la collaboration de l'ingénieur forestier de la MRC d'Arthabaska dans la révision de la réglementation, en vertu d'une entente;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de maintenir les dispositions relatives à l'abattage d'arbres du règlement de contrôle intérimaire, présentement en vigueur sur le territoire de la MRC de Drummond, durant le processus d'approbation du règlement MRC-885;

CONSIDÉRANT QUE la MRC à l'intention d'abroger les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) et du règlement de contrôle intérimaire (MRC-827) concernant l'abattage d'arbres lorsque le règlement MRC-885 sera en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement intitulé « Règlement régional relatif au contrôle du déboisement sur le territoire de la MRC de Drummond » et portant le numéro MRC-844 a été adopté le 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT QU'une consultation a été tenue le 25 septembre 2018 sur le projet de règlement MRC-844 et que des ajustements mineurs étaient requis;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un technicien forestier en novembre 2019 qui aura pour principale responsabilité d'appliquer le règlement MRC-885;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement régional relatif au contrôle du déboisement MRC-885 a été adopté le 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT les mesures d'urgence sanitaire et l'interdiction de tenir des consultations publiques;

CONSIDÉRANT la possibilité de tenir des consultations écrites telles que prévues à l'arrêté ministériel 2020-033;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de tenir des consultations plus larges que celles prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la proposition du service de l'aménagement déposée au comité administratif et de planification (CAP) du 2 juin 2020 visant à tenir des consultations en ligne préalablement à la consultation écrite;

CONSIDÉRANT la résolution du CAP numéro CAP6086/06/20 du 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE la consultation écrite doit être approuvée par le conseil de la MRC;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'AUTORISER la publication d'un avis public indiquant les modalités de la consultation écrite sur le projet de règlement MRC-885.

ADOPTÉE

D) PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE
L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ) / DÉPÔT

Mme Bourgeois dépose le procès-verbal de la rencontre du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec qui s'est tenue le 12 mai dernier.

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES
D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE EN MATIÈRE DE COURS D'EAU – SAINT-
LUCIEN / AUTORISATION DE SIGNATURE

MRC12618/06/20

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Drummond qui stipule que les municipalités locales doivent se doter d'une personne désignée au niveau local afin d'assurer l'application du règlement sur l'écoulement des eaux ainsi que le nettoyage et l'enlèvement des obstructions et nuisances;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-06-124 de la Municipalité de Saint-Lucien par laquelle celle-ci manifeste son désir de signer, avec la MRC de Drummond, une entente intermunicipale de services, et plus précisément, de requérir les services de celle-ci pour :

- Une personne désignée en matière de cours d'eau pour la partie de cette compétence qui relève de la municipalité locale, conformément à la politique de la MRC en matière de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Saint-Lucien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion d'une entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs applicables par la MRC en fonction des interventions à réaliser.

D'AUTORISER et MANDATER la préfète et la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution incluant une entente intermunicipale conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉE



11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT ANNUEL 2019 / ADOPTION

MRC12619/06/20

CONSIDÉRANT QUE le 25 novembre 2015, la MRC de Drummond adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et qu'elle a déployé tous les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le PGMR doit comprendre un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu, dans le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, que les municipalités régionales ou l'autorité responsable du PGMR diffusent chaque année sur leur site internet un rapport de suivi et transmettent le lien du site Internet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de gestion des matières résiduelles recommandent l'adoption du rapport au conseil de la MRC;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Thérèse Francoeur
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel 2019 du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond (Rapport de suivi pour l'année 2019).

DE DIFFUSER le rapport annuel 2019 sur le site internet de la MRC.

DE TRANSMETTRE le lien du rapport annuel 2019 à l'équipe des Redevances pour l'élimination de matières résiduelles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

B) RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / DÉPÔT

M. Yves Grondin dépose le rapport de la rencontre du comité de gestion des matières résiduelles qui s'est tenue le 4 juin 2020.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT

Mme Laroche dépose le rapport de la rencontre du comité de sécurité publique qui s'est tenue le 14 mai dernier.



13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) COLLECTION D'ŒUVRES D'ART / ACQUISITION

MRC12620/06/20

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2009, en application de sa Politique culturelle, la MRC de Drummond adoptait sa *Politique d'acquisition d'œuvres d'art*;

CONSIDÉRANT QUE l'action 9, du plan d'action triennal en culture 2020-2022 adopté par la MRC de Drummond en décembre 2019, prévoit les sommes nécessaires à l'acquisition d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2020, le comité dédié à la susdite *Politique d'acquisition d'œuvres d'art* a analysé et discuté des propositions reçues d'artistes de la région;

CONSIDÉRANT QU'en respect des critères de sélection préétablis et du cadre budgétaire déjà défini, ledit comité recommande l'acquisition des œuvres suivantes :

- une œuvre peinte à l'huile de 51 cm X 51 cm de Jennifer Hélie intitulée : « Le canal »;
- une œuvre peinte à l'acrylique de 30 cm x 61 cm de Nathalie Dupont intitulée : « Perle sur les cailloux »;
- une œuvre réalisée en technique mixte de 50 cm x 40 cm de Sylvie Carole Turcotte intitulée : « Honghé Yangtzé »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'acquisition;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'ACQUÉRIR pour les sommes, ci-après mentionnées, les œuvres suivantes :

- une œuvre peinte à l'huile de 51 cm X 51 cm de Jennifer Hélie intitulée : «Le canal» pour la somme de 300 \$;
- une œuvre peinte à l'acrylique de 30 cm x 61 cm de Nathalie Dupont intitulée : « Perle sur les cailloux » pour la somme de 300 \$;
- une œuvre réalisée en technique mixte de 50 cm x 40 cm de Sylvie Carole Turcotte intitulée : « Honghé Yangtzé » pour la somme de 500 \$.

D'AUTORISER la direction générale à signer pour et au nom de celle-ci tous les documents nécessaires et utiles à ces acquisitions, incluant les contrats préparés à cet effet.

ADOPTÉE

B) PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT

Mme Bourgeois dépose le procès-verbal de la rencontre de Culture Centre-du-Québec (CCQ) qui s'est tenue le 21 mai dernier.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

C) POLITIQUES SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS ET SOUTIEN AUX
ENTREPRISES / ADOPTION

MRC12621/06/20

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE selon le point 13.2 de l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC doit adopter une politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, en fonction des rôles et responsabilités cités dans l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit déposer ses deux politiques au ministère et l'intégrer à son site web;

CONSIDÉRANT QUE des amendements ont été faits aux politiques et que ces dernières se doivent d'être adoptées annuellement et transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

QUE le conseil procède à l'adoption de la politique de soutien aux entreprises ainsi qu'à l'adoption de la politique de soutien aux projets structurants demandées dans le cadre de l'entente du Fonds régions et ruralité (FRR).

QUE ces politiques soient publiées sur le site web de la MRC et transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

D) ÉTUDE SUR LE TRANSPORT COLLECTIF / OCTROI DU MANDAT

MRC12622/06/20

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale, la MRC de Drummond a reçu la confirmation d'une aide financière provenant du Fonds régional de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACISIS) de 37 620 \$ pour la réalisation d'un portrait de la situation en matière de mobilité et scénario de desserte pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait demandé, antérieurement au dépôt de la demande d'aide financière, des offres de services à des firmes spécialisées en matière de transport;

CONSIDÉRANT QU'à la lecture de ces dernières, l'offre de services retenue est celle de la firme Vecteur 5;

CONSIDÉRANT QUE le démarrage du projet d'étude doit débuter à la fin juin 2020 pour se terminer en mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité du transport collectif sera partie prenante des démarches dans ce projet d'étude et participera à des rencontres de suivi avec la firme, en cours de projet;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le projet est prévu en deux phases, soit la réalisation de l'étude et de scénarios de desserte, et la deuxième, par de l'accompagnement pour le déploiement du projet, si accepté par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE la demande est d'autoriser le décaissement de la phase 1, lors de la réception des livrables prévus dans le protocole d'entente qui sera signé entre la firme et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet d'étude s'élève à 25 600 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme Vecteur 5 pour la réalisation d'une étude portant sur le transport dans la MRC de Drummond;

D'AUTORISER le décaissement de la phase 1 du mandat, sous réception des livrables prévus dans le protocole d'entente;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, le protocole d'entente avec la firme ainsi que tout autre document nécessaire au projet.

ADOPTÉE

E) IMPRESSION DE L’AFFICHAGE EN LIEN AVEC LA LÉGALISATION DU
CANNABIS / OCTROI DU MANDAT

MRC12623/06/20

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue de 68 429 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour les municipalités rurales, afin de répondre aux besoins liés à la légalisation du cannabis dans le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service, convenant aux exigences, fut acceptée de *Signé François Roy (SFR)* pour la conception d'un visuel destiné à une campagne d'affichage pour répondre adéquatement aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités rurales furent consultées afin de connaître leurs besoins d'affichage reliés à la légalisation du cannabis et que *SFR* nous a transmis une offre de service incluant les coûts de conception et d'impression des outils, ainsi que l'installation des pancartes extérieures pour l'ensemble des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'installation des pancartes extérieures se déroulera dans la semaine du 13 au 17 juillet 2020 ;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Jean-Guy Hébert
ET RÉSOLU



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D'ACCEPTER la proposition de *Signé François Roy* pour une somme de 24 346,99 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER le décaissement sous réception des livrables prévus et de la facture.

ADOPTÉE

14. CORRESPONDANCE

A) DEMANDE D'APPUI

A.1) Cégep de Drummondville / Modifications aux devis scolaire et technique

MRC12624/06/20

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Drummondville a un devis scolaire établi à 2 000 étudiants à temps complet (ETC);

CONSIDÉRANT QUE depuis les cinq dernières années, la population étudiante du cégep dépasse les 2 200 ETC;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep a eu un effectif étudiant d'environ 2 300 ETC à la session d'automne 2019;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur démontrent des hausses annuelles avec un sommet de 2 720 étudiantes et étudiants à la session A-2028;

CONSIDÉRANT QUE les projections sur l'effectif étudiant du Cégep concordent avec celles du ministère;

CONSIDÉRANT QUE le manque d'espace au cégep engendre des problématiques, de plus en plus criantes, tant dans les services scolaires que parascolaires;

CONSIDÉRANT QUE le devis technique actuel du cégep fait état d'un déficit d'espace de 2 700 mètres carrés.

Il est proposé par François Parenteau

Appuyé par Ian Lacharité

ET RÉSOLU

D'APPUYER le Cégep de Drummondville dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la hausse des devis scolaire et technique, avec un agrandissement du cégep pour répondre adéquatement aux besoins des étudiantes et des étudiants.

ADOPTÉE

A.2) Réseau québécois de l'action communautaire autonome / Appui à nos organismes communautaires

MRC12625/06/20

CONSIDÉRANT les engagements annoncés en mars dernier au budget 2020-2021 prévoyant une somme de 75 M\$ de plus devant être injectés en soutien à la mission des organismes communautaires;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'un énoncé complémentaire au budget 2020-2021 est prévu en juin 2020 par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT le soutien exceptionnel apporté aux personnes en situation de vulnérabilité par les organismes communautaires du Centre-du-Québec dans le contexte de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les groupes sont confrontés à une situation de crise exceptionnelle, sans toutefois disposer de toutes les ressources nécessaires pour y faire face;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de soutien continuent et continueront de croître au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT les procédures administratives exigées aux organismes communautaires en contrepartie de l'aide financière d'urgence accordée;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Réseau québécois de l'action communautaire autonome;

CONSIDÉRANT la résolution prise par la Table des préfets du Centre-du-Québec le 5 juin 2020;

Il est proposé par Nathacha Tessier

Appuyé par Line Fréchette

ET RÉSOLU

D'APPUYER la demande du Réseau québécois de l'action communautaire autonome pour un meilleur soutien, une plus grande reconnaissance et une simplification des procédures administratives pour l'obtention de financement pour les organismes communautaires qui répondent à une multitude de besoins non couverts par les réseaux publics.

DE SOULIGNER les grands apports que la Corporation de développement communautaire Drummond (CDC Drummond) amène à la région.

D'ACHEMINER une copie de cette résolution, aux députés de la région et au ministre régional.

ADOPTÉE

B) INFORMATIONS GÉNÉRALES

29 avril 2020 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) / Invitation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des membres sociétaires de la MMQ qui aura lieu le 28 mai 2020

30 avril 2020 Société de développement économique de Drummondville (SDED) / Suivi du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de la MRC de Drummond

4 mai 2020 Parcs Régionaux du Québec (PARQ) / Confirmation du statut de membre PARQ 2020 pour Jean-Martin Lavoie concernant le Parc régional de la Forêt Drummond



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 5 mai 2020 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approbation de la demande de prolongation de délai, de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, afin d'adopter les documents nécessaires pour tenir compte de l'entrée en vigueur, le 25 juillet 2017, du schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD) de la MRC de Drummond
- 6 mai 2020 Association des producteurs de canneberges du Québec / Demande, au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ), de reporter à une date ultérieure des Forums portant sur le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN)
- 8 mai 2020 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approbation de la demande de prolongation de délai, de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, afin d'adopter les documents nécessaires pour tenir compte de l'entrée en vigueur, le 25 juillet 2017, du schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD) de la MRC de Drummond
- 12 mai 2020 Municipalité de Durham-Sud / Résolution concernant une contribution pour la cause des P'tites boîtes à lunch
- 13 mai 2020 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) / Soutien psychosocial offert par le CUISSS MCQ dans le contexte de la COVID-19
- 14 mai 2020 Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) / Réponse à la lettre de l'Association des producteurs de canneberges du Québec, du 6 mai 2020, concernant la demande de report d'activités – La CRECQ ne souhaite pas retarder ou annuler les activités de consultation en lien avec la réalisation du Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN)
- 15 mai 2020 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults / Résolutions concernant un préventionniste en sécurité incendie ainsi que la santé-sécurité au travail
- 19 mai 2020 Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) / Relance de la consultation du 18 février dernier en vue de la nomination de deux membres à titre de personne représentant les milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail au conseil d'administration de l'UQTR
- 19 mai 2020 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Approbation de la demande de prolongation de délai, de la Municipalité de Wickham, afin d'adopter les documents nécessaires pour tenir compte de l'entrée en vigueur, le 25 juillet 2017, du schéma d'aménagement et de développement révisé (SARD) de la MRC de Drummond



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 21 mai 2020 Fondation Sainte-Croix/Heriot / Invitation au 6 à 8 virtuel « Quand l'évènement sort de sa boîte! »
- 21 mai 2020 Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest / Annonce de la mise en œuvre du volet 3 – Projet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité
- 22 mai 2020 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Prolongation du délai d'utilisation des sommes versées aux municipalités dans le cadre de la légalisation du cannabis
- 25 mai 2020 Fondation québécoise du cancer / Demande financière pour la campagne corporative 2020
- 29 mai 2020 Gérard Fréchette (citoyen) / Commentaires et questions concernant le conseil de la MRC Drummond du 11 décembre 2019
- 5 juin 2020 Comité régional en développement social Centre-du-Québec (CRDS) / Attribution d'une aide financière de 37 620 \$ à la MRC de Drummond via le Fonds régional de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (FRACISIS) concernant l'initiative ACSIS2020-7-D « Portrait de la situation en matière de mobilité et scénario de desserte »
- 8 juin 2020 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-Centre-du-Québec (CUISSS MCQ) / Soutien de la Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle du CUISSS MCQ aux camps de jour municipaux dans le contexte de la COVID-19
- 9 juin 2020 Office d'habitation Drummond / Mesures préventives mises en place et récents changements apportés dû à la COVID-19

16. DIVERS

Me Royer mentionne qu'il y a eu une bonification de 990 033 \$ au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, à la suite de la demande d'aide financière faite par la MRC de Drummond.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la situation de la COVID-19, le conseil se tenait à huis clos. Toutefois, l'ordre du jour était disponible sur le site internet de la MRC de Drummond et les citoyens étaient invités à y poser leurs questions. De plus, la séance du conseil a été enregistrée puis diffusée sur le site internet de la MRC.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12626/06/20

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 13

Carole Côté
Préfète

Michel Royer
Directeur général par intérim